

Carrière de Bédeilhac: Denjean Ariège Granulats retire son projet



© midinews 2015

Le bras de fer qui oppose l'association les Gardiens du Calamès et l'entreprise Denjean Ariège Granulats vient d'enregistrer un rebondissement inattendu.

En effet après plus d'un an d'une lutte à la David contre Goliath, marquée par une série d'actions symboliques (voir nos précédentes éditions), la société Denjean vient d'abandonner sa demande d'exploitation de la carrière de calcaire sur la commune de Bédeilhac (production maximale sollicitée de 100 000 tonnes/an pour une durée de 25 ans sur une superficie de 14 ha). Et ce malgré le rapport favorable de l'enquête publique.

Le dossier devait passer ce mercredi après midi en Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS, présidée par le préfet et composée de représentants des services de l'État, de l'Assemblée départementale, des élus, et des associations) mais hier DAG a retiré son dossier.

Surprise totale pour les opposants au projet qui cependant ne désarment pas.

Denjean Ariège Granulats doit revoir sa copie.

L'instruction du dossier, les contraintes, les interrogations sur les conditions d'exploitation de la carrière, sans oublier la pression sur le terrain, ont certainement conduit le carrier de Basse Ariège à devoir reconsidérer son projet.

Cependant si l'heure est à la victoire, l'association Les Gardiens du Calamès, reste prudente: *«rien ne nous certifie que Denjean ne redéposera pas, par la suite après avoir réalisé des études complémentaires permettant de préciser les conditions d'exploitation, un nouveau dossier, mais on repartirait alors de zéro: dossier, enquête publique, etc...»*

Quoi qu'il en soit en l'état actuel du dossier, la Dréal a indiqué qu'il y avait beaucoup d'interrogations aux conditions d'exploitation de la carrière dans la perspective de la CDNPF.

«Depuis l'avis du commissaire enquêteur rendu le 19 février, il y a eu un certain nombre de travaux, de réflexions, de partage avec Gérard Denjean et les services de l'État et de partages entre ces mêmes services de l'État et les Gardiens du Calamès, ce qui nous a conduits à réfléchir et voir ensemble la difficulté du projet ou au contraire ses apports positifs, explique Ronan Boillot, secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège.

Tout cela a fait murir la réflexion. Monsieur Denjean en l'état actuel des choses considère qu'il a besoin de voir un certain nombre de points pour lever un certain nombre de doutes. Je pense que c'est positif.

Nous avons là une entreprise qui souhaite se mettre dans la perspective d'un projet accepté et acceptable par la population».

Ce sont essentiellement des réserves techniques sur les conditions d'exploitation du site (réserves pourtant levées par le commissaire enquêteur), pointées par les services de l'État, notamment la Dréal qui ont motivé la prudence du groupe Denjean et le retrait de son dossier.

Précisons que s'il n'avait pas été retiré, son instruction l'amenait à passer devant la CDNPF qui aurait rendu un avis et en dernier recours après un délai de trois semaines le préfet aurait rendu sa décision définitive.

La Dréal en amont, en s'appuyant sur le rapport du BRGM (organisme d'état qui va porter un certain nombre de données géologiques et techniques sur la pertinence du projet en terme d'exploitation) a produit un document faisant état de ses réserves concernant les conditions techniques d'exploitation (il fallait tracer des pistes pour exploiter la roche sur un terrain en pente pas suffisamment stabilisé... etc.)

«Il y avait trop d'incertitudes, nécessitant des analyses géologiques complémentaires, poursuit le sous-préfet.

À partir des éléments de cette étude de la Dréal remettant en cause les conditions d'exploitation de la carrière, le projet en l'état ne pouvait être validé».

L'association les Gardiens du Calamès entend dans les jours à venir organiser une conférence de presse pour analyser cette situation qui rebat les cartes de manière inattendue.

ariège

actualités et économie

Laurence Cabrol | 22/04/2015 - 18:37 | Lu: 8076 fois